



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>27 juin 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>7 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_122 : Economie - Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC)  
de la ZAC Julliat-Est

**Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le contrat de concession pour l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique de Julliat-Est conclu le 20 décembre 2016 pour une durée de 12 ans,  
Vu le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi par Assemblée pour l'année 2024,  
Considérant que ledit compte-rendu doit être approuvé par le conseil communautaire,*

Il est présenté au conseil communautaire le CRAC pour l'année 2024, qui comprend un rapport d'activités, un plan de trésorerie prévisionnel, un bilan financier consolidé et des annexes.

Il fait état d'un montant total des dépenses réalisées et cumulées au 31 décembre 2024, s'élevant à 1 860 000 €.

Le cumul des participations versées par la communauté de communes au 31 décembre 2024 s'élève à 1 400 000 € HT, soit le total attendu pour l'opération.

Le bilan financier prévisionnel en fin d'opération s'équilibre à 3 361 000 €, soit 33 000 € de moins que le prévisionnel précédent. Ce différentiel porte, en dépenses sur les travaux (- 16 000 €), des frais divers de commercialisation et impôts (- 6 000 €), et sur un ajustement des aléas et imprévus (- 10 000 €). En recettes, il porte sur les cessions suite à un ajustement des prix décidé par délibération (- 7 000 €), et sur les produits financiers suite à une baisse du taux de 1,75 à 0,50 % (- 25 000 €).

Le compte-rendu complet est annexé à la présente décision.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le compte-rendu annuel à la collectivité ci-annexé relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de Julliat-Est établi par Assemblia au 31 décembre 2024 et comprenant un budget financier prévisionnel de 3 361 000 €.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

*Signé électroniquement*